

On s'abonne à Lyon, chez:
 THÉODORE PLTRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 V^e BARREAU, rue S.t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.



Echo de l'Univers,

Journal

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce

Par une Société de Gens de lettres.

L'Echo de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche.

PRIX;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.



La Vérité a besoin d'Echo

LYON, 18 AVRIL 1826.

Une malheureuse ouvrière, atteinte d'épilepsie, s'était précipitée, la semaine dernière, dans le Rhône, en face du quai Bon-Rencontre. Promptement secourue, elle a été rappelée à la vie.

— L'envoyé du Pape, chargé de porter la barrette au nouveau cardinal, Mgr l'archevêque de Reims, a traversé nos murs, ces jours derniers; il ne s'y est arrêté que quelques instans, et a continué sa route pour Paris.

— Nous n'avons pu comprendre la justesse des motifs donnés par la *Gazette*, pour justifier la résolution qu'a prise la Cour royale, de ne pas laisser prononcer, sur la tombe de M. Monier, l'éloge funèbre préparé par l'avocat-général *Chantelauze*. Cet hommage pur d'une vive amitié eût été agréable aux mânes du vertueux magistrat que la terre venait de recevoir. Son auteur a voulu du moins en faire jouir le Public, et il l'a fait insérer dans les journaux.

— Les abonnés du Grand-Théâtre n'ont plus à jouir que d'un petit nombre de représentations; cette semaine est la dernière, et la salle sera fermée irrévocablement le 23 avril. Le marteau bruyant du maçon, et la hache du charpentier doivent remplacer l'harmonie de l'orchestre. Encore quelques jours, et le temple de *Thalie* et de *Terpsichore* sera transformé en un chantier immense, où des ouvriers de toute espèce s'occuperont à réédifier notre théâtre lyonnais. MM. Pollet et Chenavard sont demeurés, dit-on, d'accord du plan

définitif qu'ils ont adopté et que l'administration a sanctionné. Ce plan n'a rien de commun, dans ses dispositions, avec ceux qu'ils avaient confectionnés isolément, ou plutôt des idées nouvelles ont enfanté un ouvrage absolument nouveau, digne en tout de son objet, et de la ville importante à laquelle le théâtre est destiné.

— Le Directeur des *Montagnes-Françaises* a jeté ses vues industrielles sur un autre établissement, puisque celui qu'il gère dans ce moment va bientôt lui échapper. Des bains élégans, propres, et présentant tous les genres de sécurité, vont être ouverts près la place Louis XVIII. L'artificier Arban en est le fondateur, il en gardera la direction. La rapidité des travaux tient du prodige. On dit qu'on emploiera des procédés surs pour pouvoir livrer sans danger, au public, les chambres de bains aussitôt après leur achèvement, et pour garantir les baigneurs des effets de la fraîcheur des plâtres. Toutefois, M. Arban a, dans les bains portatifs, des rivaux dangereux, dont il sera difficile de soutenir la concurrence, puisque les suffrages et l'appui de la Faculté leur sont acquis dans l'intérêt des personnes indisposées, ou dont la santé débile craint l'action pernicieuse d'un air froid et humide à la sortie des bains publics.

— On parle vaguement de la résolution qu'aurait prise M. Ravier du Magny, de quitter, pour raison de santé, la présidence du Tribunal civil. Il passerait, suivant quelques personnes, à la Cour royale, comme président de chambre,

poste qu'il occupait déjà avant de remplir les fonctions dont il est investi depuis 1818. On ne nomme pas son successeur dans cet emploi aussi possible qu'il est honorable.

— Des plans nombreux succèdent à d'autres plans pour la construction de la maison qui doit remplacer celle de S.t-Joseph. Le moment sera bientôt venu, où l'Autorité devra prononcer sur le sort de ces productions, et arrêter le projet définitif. Déjà la *bande noire* soupire après l'instant où elle pourra frapper de son marteau vainqueur les murs de l'ancien claustral des religieuses de S.t-Joseph. Le bail, en vertu duquel le département jouit de cette maison, expire en 1829. Les rués qui doivent traverser son sol en tous sens, après les démolitions, sont déjà tracées, en larges bandes bleues et blanches, le long des murs de l'enceinte, quand le plan de la prison qui doit remplacer celle-ci n'est pas même encore achevé. Si l'Administration est lente à se décider, les entrepreneurs sont aussi prompts qu'habiles dans leurs déterminations. Une baguette enchanteresse paraît présider à la construction des nouveaux quartiers Perrache, qui semblent sortir de dessous terre à la voix d'une nouvelle Armide. Celui qui n'a pas vu ces lieux depuis quatre ans, cherche en vain de l'œil ces marais infectés dont nos patineurs parcouraient durant l'hiver la surface unie et glacée. Des habitations élégantes ont pris leur place. Ce n'est pas tout encore, les habitans pullulent avec autant d'abondance que les édifices, et ceux-ci sont loués sur le

plan, et habités même avant d'être achevés.

— Depuis quelque tems on avait cessé de raconter de nouvelles chutes de diligences publiques. Un événement de ce genre, arrivé ces jours derniers, est venu recommencer la série affligeante des voitures versées. Celle de Lyon à Bordeaux a éprouvé un accident de cette nature. Le postillon et le conducteur s'étaient endormis. On était près de Bellegarde sur la route de Montbrison, et à 5 lieues de cette ville. Deux voyageurs ont été tués, un troisième blessé grièvement, et les autres ont éprouvé de fortes contusions.

— Un ancien administrateur des hôpitaux, juge au Tribunal civil, a détaché de sa fortune, qu'on dit être considérable, un capital qu'il a versé dans la caisse des hospices, et dont les intérêts sont destinés à fournir chaque année une prime d'encouragement aux nourrices qui auront soigné avec plus de zèle ou de fruit les nouveaux-nés que la *Charité* leur confie. Cette institution est trop belle et trop philanthropique, pour avoir besoin de commentaires qui en fassent ressortir le mérite et l'utilité.

— On se plaint du peu de solidité du plancher provisoire destiné à unir les deux parties du *pont Morand*, qui sont restées de bout. Des fentes très larges sont marquées, et plusieurs pièces de sapins paraissent déjà vermoulues. Ce passage si fréquenté a besoin d'être mieux assuré, en attendant que l'achèvement des arches définitives vienne faire disparaître toute espèce d'inquiétude.

— Les Brotteaux ont repris faveur. Déjà leurs promenades sont couvertes de nos nombreux citadins. Les *Montagnes* ont fait leur ouverture. Il faut se hâter de jouir des agréments que procurent ces élégans jardins, puisque la hache des démolitions va faire disparaître ces vains asiles à la fin de l'été. L'Elisée lyonnais a voulu joindre cette année un attrait de plus aux différens jeux qui fixaient les amateurs dans son enceinte. Une rotonde vient d'y être

établie; elle est destinée à la tenue d'un bal champêtre. On était justement étonné de voir le peuple jouir seul du plaisir de la danse dans les jardins des Brotteaux, qui lui sont réservés. La bonne société méritait bien qu'on lui ménageât une semblable récréation, pendant les beaux jours. Tandis que nos élégantes de Paris peuvent étaler leurs charmes dans les bals champêtres, Lyon serait seul privé de cet avantage? L'Elisée lyonnais s'est chargé de réparer cet oubli, et ses bals sont annoncés. Espérons qu'ils sauront réunir une bonne compagnie, et que la mode viendra leur donner la sanction de la vogue.

TRIBUNAUX DE LYON.

La Cour royale a décidé, le 10 avril, qu'il y avait excès de pouvoir, dans la commise, que faisait le Tribunal de commerce, d'un huissier, pour le commandement qui doit précéder la contrainte par corps prononcée par un jugement de la juridiction consulaire. Une disposition du code de procédure interdit aux Tribunaux de commerce de connaître de l'exécution de leurs jugemens. On a considéré le commandement dont il s'agit, ainsi que l'ont fait jusqu'ici quelques praticiens, comme un acte d'exécution. Cependant, le même code permet à ces Tribunaux, et leur enjoint même de commettre des huissiers pour signifier les jugemens par défaut. L'article 780, qui règle les formalités du commandement préalable à la contrainte corporelle, ne fait aucune distinction entre le cas où la sentence émanerait d'un juge consulaire, et celui où elle aurait été prononcée par un Tribunal civil. Cette décision résulte d'un arrêt de la quatrième chambre de notre Cour, et c'est dans l'affaire d'un nommé Barge, du département de l'Isère, que cette chambre a prononcé sur cette question de procédure. L'élargissement de Barge a été ordonné. Des dommages-intérêts considérables et inusités ont été accordés au débiteur. Mais cette condamnation tient à des circonstances particulières que la Cour a dû apprécier.

ALBUM LYONNAIS.

Un journal de notre ville dénonça, il y a quelque tems, avec emphase, et comme une organisation infernale, une société qu'il appela Congrégation du premier degré, et qu'il signala comme prête à englober le trône et la société dans un abîme commun. Quelle était cette terrible institution qui comptait un chef par dix initiés, et qui

disposait de tant de trésors! c'est tout simplement, le croirez-vous, l'association pour la propagation de la Foi, dont on est admis à faire partie, moyennant la rétribution de cinq centimes par semaine, et l'accomplissement de certaines pratiques pieuses. Les pauvres ouvriers, qui sont membres de cette société, dont le but est de concourir aux frais et à la splendeur des Missions étrangères, ne s'attendaient pas à jouer le rôle de conspirateurs. En vérité, le journaliste doit être tout honteux de sa découverte, qui n'est qu'une mystification.

— Les ordres des amateurs d'illuminations ne sont pas venus jusqu'à nous. Il paraît que la joie des marchands de la rue St-Denis n'a pas été communicative, ou plutôt personne dans notre ville n'a reçu l'avis de se réjouir officiellement. Nous laissons aux Parisiens leurs badaux et leurs jongleurs; essentiellement industriels, nous restons Lyonnais, et amis de l'ordre.

— Le Mazurier lyonnais, Arnaud cadet, a paru, dimanche, pour la dernière fois, dans le *Carnaval de Venise*, où il a dansé le pas d'échasses, que son modèle et son prédécesseur avait rendu si célèbre. Arnaud a obtenu les honneurs du rappel, après la chute du rideau, et il a éprouvé les marques bruyantes des regrets du parterre. Damoreau venait d'obtenir la même faveur un instant auparavant. La chaleur et l'habileté qu'il déploie dans la *Dame blanche*, dont il est vraiment l'âme pour ne pas dire la pièce entière, sont au-dessus de tout éloge, et font vivement sentir l'étendue de la perte que nous faisons. On ne saurait chanter avec plus d'agrément et de flexibilité. Parmi les passages où il est le plus franchement applaudi, nous avons remarqué le morceau du premier acte: *Ah! quel plaisir d'être soldat!* Il est triste que nous ne puissions jouir que deux ou trois fois encore de l'admirable musique de Boyeldieu.

— Quelques journaux pourraient dire à leurs abonnés, en changeant un seul mot d'un vers de Boileau, dans la satire du Repas :

Aimez-vous le jésuite, on en a mis partout.

Voulez-vous user un bon mot, répétez-le quatre fois, et ce n'est plus qu'une misérable trivialité. Nous connaissons une feuille de notre ville, pour ne pas dire deux, qui ne vit que de plaisanteries réchauffées et toujours uniformes contre notre bonne sœur la *Gazette*. Les jésuites, la *Gazette*, la *Gazette* et les jésuites: voilà, outre la bourse et le prix des marchandises, le sujet des articles dont se compose chaque numéro.

— La succession de Mad. *Edouard*, actrice justement aimée du Public des Célestins, qui la regrettera long-tems, parce qu'il ne la verra pas remplacée, est échue, pour une partie, à une jeune et jolie personne, qui a nom *Clara Francia*, et qui a débuté jendi dernier. Les amis du lustre se sont conduits avec un peu d'inconséquence, et ils ont exposé la débutante à une explosion de sentimens hostiles, en la redemandant avec instance après la chute du rideau. Son débat a trouvé un Public indulgent. Elle a quelques moyens agréables, qu'elle pourra cultiver et produire avec succès, lorsqu'elle aura contracté l'habitude de notre scène. Mais elle a le désavantage de venir après Mad. *Edouard*, qu'une retraite précipitée nous a trop tôt enlevée.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La publication de l'ouvrage de monsieur Montlosier a porté son fruit. Il jouissait d'une pension de six mille fr. sur les fonds du ministère des affaires étrangères, elle vient de lui être retirée. Il n'est pas probable que le produit de sa brochure puisse compenser la perte de cette pension.

— L'Episcopat français vient de se couvrir de gloire, en fermant la bouche à ses audacieux détracteurs qui lui prêtaient des sentimens et des principes contraires aux vraies doctrines de l'Eglise; sur les pouvoirs temporel et spirituel. L'indépendance de ces deux autorités, qui fait la base du système qu'a toujours suivi l'Episcopat, fait le sujet d'une espèce de profession de foi que les Princes du Clergé français vien-

nent de revêtir de leurs signatures, et de rendre publique par la voie des journaux. Là où l'attaque a été indécente et publique, la réponse et la défense doivent avoir la plus vive énergie et la publicité la plus étendue. Quel prétexte cette déclaration, précise et formelle, peut-elle encore laisser à ces singuliers défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane, qu'ils ne connaissent pas, et dont ils enfreignent tous les jours et tournent en ridicule l'une des maximes les plus précieuses: *Omnis potestas à Deo*? Ceux d'entre les esprits droits, qui, fascinés autant qu'étonnés de ces accusations quotidiennes de domination universelle, jetées à la tête du Clergé, avaient pu par lassitude laisser entrer dans leur imagination quelques-unes de ces idées, sont forcés d'apprécier l'opportunité du remède que les prélats viennent d'apporter à tant de maux, et toute l'importance de leur énergique protestation. La voix des écrivains qui défendent la Religion doit se taire, quand ses ministres descendent dans l'arène, et se rendent eux-mêmes les organes et les défenseurs de leur cause sacrée. Qu'ils seraient faibles les argumens que nous pourrions reproduire, après l'éloquente manifestation des principes que les chefs de notre Clergé présentent au monde chrétien, comme à leurs ennemis! Nous attendrons l'issue et les résultats de cette proclamation authentique des sentimens de nos premiers pasteurs. Nous verrons si cette démarche sera encore empoisonnée: elle est belle et honorable; elle est courageuse, même pour ses auteurs. Aura-t-elle, pour la Religion et l'ordre public le fruit qu'ils s'en promettent? Nous terminerons par une observation. Quelques personnes ont paru s'étonner de ne pas voir notre Archevêque-Administrateur parmi les signataires de la déclaration du Clergé. Elle n'a peut-être été souscrite, jusqu'à ce jour, que par les Evêques présens à Paris, et les autres y adhéreront plus tard. L'absence d'autres signatures est bien remarquable, et cependant ce n'est pas une raison de penser qu'il y ait dissidence sur un point qui rallie, au contraire, toutes les opinions. L'éloignement a pu seul être un obstacle à ce qu'un plus

grand nombre concourût, de prime abord, au même acte solennel. L'adhésion des autres Prélats ne se fera pas attendre.

— L'année sainte a commencé, le 2 avril, pour la ville de Gènes. Le Roi et la Reine de Sardaigne, qui, dans ce moment, se trouvaient dans cette ville, ont assisté à cette pieuse cérémonie.

—Vingt-deux bâtimens ont été la proie des flammes, près de Jarrier, en Savoie. Une souscription ouverte, à St-Jean-de-Maurienne, a produit plus de 1,000 fr., pour les incendiés.

— L'Académie des jeux floraux de Toulouse s'honore d'avoir pour protecteurs les Rois de France. Depuis des tems reculés, elle est dans l'usage de faire célébrer un service pour le monarque décédé, et d'entendre ensuite, en séance publique, son éloge composé par un *mainteneur*: c'est ainsi qu'on nomme les membres résidans de cette société. Le jour de cette double solennité, qui ne saurait être indifférente aux amis de la monarchie et des lettres, a dû être fixé par l'Académie, dans sa séance du 14 de ce mois.

— La récolte de l'indigo a été, cette année, très-médiocre en Egypte, et le coton a pour ainsi dire manqué. A peine les produits s'élèveront-ils, pour cette dernière marchandise, à cinq mille quintaux. L'exportation des grains a été interdite par le Pacha, vu la médiocrité de la récolte.

— On nous écrit de Chambéry, que cinq malfaiteurs ayant formé le projet d'assassiner, après l'avoir dépouillé dans sa propre maison, le chanoine Morselli, de Vigevano, un des complices a dénoncé cette infâme association. On a laissé pénétrer les bandits dans la maison, où ils ont été cernés par les Carabiniers royaux. Trois d'entre eux ont été tués sur la place, après avoir fait feu, sans blesser heureusement personne, et les deux autres ont été faits prisonniers.

— Une élection académique vient d'avoir lieu, à Paris, ces jours derniers. Le fauteuil de M. d'Aguesseau a été

VARIÉTÉS.

donné à l'un de ses nombreux compétiteurs : c'est M. Briffaut qui l'a emporté. Il a recueilli 17 voix parmi les membres de l'auguste aréopage réduit à 58 délibérans. Après lui, M. de Pougerville est l'homme de lettres qui a pu obtenir le plus de suffrages. Une place est encore vacante, c'est celle de M. de Montmorency. On ne nomme pas encore les concurrens qui doivent se la disputer. Quelques personnes, qui se croient bien informées, nous ont soutenu que le droit de s'asseoir dans le fauteuil du premier baron chrétien, appartiendrait à son successeur dans les fonctions éminentes de gouverneur du duc de Bordeaux.

— Chez certains entrepreneurs de travaux publics, l'imprudence le dispute au défaut d'instruction. C'est à l'autorité qu'il appartient de surveiller l'exécution des réglemens sur la police des chantiers de construction. Deux ouvriers maçons étaient occupés, mercredi dernier, à creuser les fondations d'une maison qu'on élève à Tarare ; ils avaient extrait une grande quantité de pierres, et l'ouverture avait déjà six pieds de profondeur. Les déblais relevés imprudemment sur les deux côtés, sans l'emploi d'aucune étaie, ont occasionné un éboulement considérable, et tout-à-coup les deux maçons ont disparu sous le poids des terres amoncelées sur leur tête. Il était quatre heures du soir. Les gardes-pompiers de Tarare, dirigés par leur capitaine, et stimulés par l'exemple et le zèle du Commissaire de Police, se sont empressés de travailler au déblaiement. Une demi-heure après, les deux malheureux avaient été retirés. L'un est mort, l'autre laisse peu d'espérance de le rappeler à la vie.

— Les gazettes anglaises avaient fait mourir Bolivar, les journaux américains le ressuscitent, ou plutôt nous apprennent que le bruit de sa mort est l'ouvrage de quelque amateur du pouvoir suprême qu'exerce depuis longtemps ce chef républicain.

La poésie légère est mal vue à la cour de Thémis. Ceux qui s'adonnent à son culte sont considérés comme ayant manqué à la dignité magistrale. Témoin ce conseiller de cour d'appel que sa compagnie assemblée vient de suspendre de ses fonctions, pendant dix-huit mois : la publication d'un recueil intitulé : *Souvenirs poétiques*, est l'arsenal où l'on a puisé les armes de l'accusation, dont les résultats, l'éloignant du palais, pourront fournir à ce conseiller l'occasion de cultiver la poésie tout à son aise.

— Vous n'invitez ni gens à robe courte, ni *Ultramontains*, écrivait un riche propriétaire à l'intendant d'un de ses châteaux, où il voulait donner une fête splendide aux notabilités du canton. L'intendant, pour qui cette recommandation était de l'hébreu, ou à peu près, crut remplir les vœux de son noble maître, en écrivant ces mots sur les circulaires d'invitation : Monseigneur ne recevra qu'en manèaux longs ou robes à queue ; il ne veut voir à sa table que des habitans de la plaine : c'est ainsi qu'il interprétait la défense de recevoir les *Ultramontains*.

— Il n'est pas donné de se montrer poète à tous ceux que tourmente la manie de faire des vers. Ceux qui riment ainsi malgré Minerve, doivent inspirer quelque sentiment de compassion. L'ironie au surplus a des bornes, au-delà desquelles elle se retourne contre ses auteurs, que le prolongement indéfini de cette figure de rhétorique rend aussi ridicules à leur tour, que l'objet même de leurs satires. Ces réflexions s'appliquent à l'*Eclaireur du Rhône*, autant qu'au soi-disant poète *Perenon*, dont le journaliste a présenté l'inventaire poétique en trois colonnes, où il a employé jusqu'à satiété la formule ironique. Il n'y avait qu'un mot à dire sur M. *Perenon*, et le voici : Rimailleur détestable, né avec la triste démaugaison d'écrire, il est au-

dessous du médiocre, et la critique ne saurait l'atteindre. Il est Français, il exprime d'excellens principes en vers très-mauvais : c'est un motif pour nous de le plaindre. Certaines personnes y trouveraient-elles une raison de s'appa-santira, avec une sorte d'acharnement, sur chaque hémistiche échappé à ce cerveau fêlé. Jusques à quand s'informerait-on des opinions de l'auteur, quand il ne s'agit que de juger ses ouvrages ?

LE DÉTRACTEUR SENSÉ.

Peut-on concevoir la folie
Des amateurs qui si souvent,
Pour voir la *Dame blanche*, indigne rapsodie,
Viennent prodiguer leur argent ?
— « Mais pourquoi donc, mon cher Clitandre,
» Deniguez-vous cette œuvre-là ? »
— « Pourquoi, Damis ! j'ai fait moi-même un
opéra ;
» Qui voudra maintenant se résoudre à l'en-
tendre ? »

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 14 Avril.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 fr. 40 c. 30 c. 35 c. 10 c. 96 f. 25 c. 10 c. 15 c. 5 c. 10 c. 25 c. 20 c. 15 c.
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. 64 f. 35 c. 30 c. 35 c. 10 c. 20 c. 25 c. 15 c. 64 f. 35 c. 30 c. 25 c. 40 c. 35 c. 40 c.
Action de la banque 2015 f.
Rente de Naples, 73 fr. 10 c. 20 c. 25 c. 30 c.
Emprunt royal d'Espagne 42

Du 15.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 f. 35 c. 30 c. 35 c. 30 c. 35 c. 30 c. 35 c. 40 c. 35 c.
Trois pour cent, 64 f. 55 c. 60 c. 55 c. 60 c. 70 c. 64 f. 75 c.
Annuités à 4 pour 0/0. J. du 22 décembre 1095 f.
Action de la banque 2010 f.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1345 f.
Rente de Naples, 73 fr. 80 c. 75 c. 70 c. 75 c.
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 43 1/2 3/4.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Gulistan. — Le Dissipateur.

CÉLESTINS. — L'ami intime. — Partie et Revanche. — Le Centenaire ou la famille des Gauthiers. — Le menteur véridique.

LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 15 avril 1826.
51—71—26—12—42.